

REGLEMENT SPECIFIQUE AUX 8 HEURES PAR EQUIPE

A1 : le règlement général des « 8 heures » s'applique à l'épreuve par équipe

A2 : l'équipe de **DEUX** ou **TROIS** peut-être mixte sans distinction de nationalité et de club - **condition exigée** : elle doit comporter au moins un ou une senior(e) ou vétéran(e)

A3 : toute équipe doit être formée avant le départ ; elle est une et indivisible.

A4 : une seule chasuble sera prêtée à chaque équipe ; le changement doit se faire obligatoirement après la ligne d'arrivée et avant la sente (versement de la caution)

A5 : l'inscription doit parvenir **obligatoirement** avant la date fixée dans le règlement général ; Aucune inscription d'équipe ne se fera sur place.

A6 : le droit d'inscription par équipe est fixé à 15 € ou 17 € si elle comporte un(e) non licencié(e)s - (+ 20 € de caution chasuble)

A7 : le classement sera commun à toutes les équipes sans distinction du nombre les composant

A8 : tout point non prévu par les règlements sera traité par le responsable de l'organisation

BULLETIN D'INSCRIPTION PAR EQUIPE

Responsable de l'équipe : _____

Nom de l'équipe : _____

NOM : _____ Prénom : _____ Licence marche n° _____

Date de naissance : _____ Autre Licence sportive n° _____

Adresse : _____ Club : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Certificat médical : _____

Autorisation parentale : __

NOM : _____ Prénom : _____ Licence marche n° _____

Date de naissance : _____ Autre Licence sportive n° _____

Adresse : _____ Club : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Certificat médical : _____

NOM : _____ Prénom : _____ Licence marche n° _____

Date de naissance : _____ Autre Licence sportive n° _____

Adresse : _____ Club : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Certificat médical : _____

Nous, soussigné(e)s avons pris connaissance des règlements de l'épreuve et nous inscrivons pour l'épreuve des « 8 heures internationales d'Etampes » par équipe.

Fait à Etampes le _____ **Nom et signature**

Joindre le chèque d'inscription (article 6 du règlement spécifique) à l'ordre de : Les Amis de la Marche Etampes sur Marne ainsi qu'un chèque séparé de 20 € de caution pour la chasuble à l'ordre des « Amis de la marche athlétique » de Château-Thierry